

— On lit dans la Gazette des Tribunaux :

« Le gamin de Paris n'est ni monarchique, ni démocrate; il est anti-gouvernemental, champion de l'opposition toujours et quand même, et comme pour lui, le gouvernement c'est le gendarme, il est l'ennemi du gendarme. Qu'un gendarme passe devant lui, il le regarde de travers et lui fait un pied de nez quand il l'a dépassé; qu'un autre ait maille à partir avec un ivrogne, un mendiant, un vagabond, vite il accourt, et, sans s'informer de quel côté est le bon droit, il donne tort à l'agent de la force publique, proclamant haut son opinion, qu'il formule de la voix, souvent du geste.

« C'est à une scène de ce genre qu'à pris part Hector Bompard, apprenti charpentier de 14 ans. Un gendarme voulait arrêter un cocher en contravention. Le cocher résistait et ameutait la foule. Hector ne pouvait manquer d'accourir. — Ah! si un gendarme avait le malheur de m'en faire autant, criait-il, je ne suis qu'un moutard, mais il s'en repentirait. — Eh! que ferais-tu? lui dit d'une voix douce un monsieur placé près de lui. — Ce que je ferais? Vous allez voir! — Et, n'attendant pas la provocation implorée, il fouille dans sa poche et en tire des pierres qu'il lance contre le gendarme. Le monsieur lui arrête le bras, lui fait des remontrances, l'engage à ne pas se mêler de ce qui ne le regarde pas et à retourner à son atelier. — Moi, je vous dis que ça me regarde, répond Hector. A bas le gendarme! Et il prend une nouvelle pierre qu'il s'apprête à lancer de nouveau.

« C'était assez de patience de la part du Monsieur, qui n'était autre qu'un agent de police habillé en bourgeois.

« Venez avec moi, dit ce dernier au gamin, un petit air de violon vous calmera la bile.

« L'enfant de Paris a du courage tant que sa retraite est assurée; mais qu'on lui mette la main sur le collet, il s'affaisse comme une omelette soufflée entamée par la cuillère. Hector alla au poste, et aujourd'hui il comparait devant le tribunal correctionnel sous la prévention de coups et de rébellion envers un agent de la force publique.

« M. le président lui fait comprendre combien sa conduite est blâmable; il s'est mêlé d'une affaire qui ne le regardait pas; il excitait la foule contre un agent de l'autorité, en faisant mépris du sage conseil qui lui était donné de se retirer. Tout cela, ajoute M. le président, vous a conduit en prison et peut vous y retenu longtemps, car la loi est sévère contre la violence et la rébellion.

« Hector essayant ses larmes. — Mettons que j'ai tort, mais je ne suis pas un vagabond, je suis un ouvrier, je me conduis bien, demandez à papa (se tournant vers un des assistants). Mais viens donc, papa, viens donc dire à ces messieurs si je suis un mauvais sujet.

« Le père. — Pas de danger! Si tu étais un mauvais sujet, je t'étriperais, vois-tu, je t'arracherais le vice des entrailles, je te porterais moi-même sous le couteau de la guillotine...

« M. le président. — Cessez ce langage. Vous voulez dire que vous n'avez pas à vous plaindre de votre fils?

« Le père. — Il est comme je veux qu'il soit: il bûche (travaille), et il gagne presque comme un homme; et le dimanche toujours avec moi, jamais avec la marmaille de son âge, qui me le perdrait en quinze jours; et si j'ai une prière à vous faire, c'est de ne pas l'envoyer avec les autres à la grand'maison, où, pour sûr, qu'il en sortirait tout pourri et que je l'étranglerais de mes mains.

« Cette éloquence sauvage, où, à défaut des entrailles, se retrouve l'honneur du père de famille, a paru une sauvegarde suffisante pour le fils. Hector, considéré, à raison de ses qua-

torze ans, avoir agi sans discernement, a été renvoyé de la poursuite.

— A une vente d'objets d'art à l'hôtel Drouot figurait un tableau représentant une Sainte-Famille et attribué par le catalogue au célèbre Murillo. Parmi les assistants se trouvait un étranger dont l'accent faisait connaître l'origine espagnole. Il contesta l'authenticité de la toile mise en vente et s'exprima de façon à prouver qu'il était un véritable connaisseur.

— Monsieur, lui dit en le prenant à part un individu mis avec une grande recherche et portant à sa boutonnière le ruban d'un ordre peu connu; je vois que vous perdez ici votre temps; il n'y a vraiment rien qui mérite votre attention. Si vous désirez voir et acquérir un Murillo authentique, venez avec moi. Amateur et collectionneur, je possède une galerie dont ma modestie n'empêche de vous vanter le mérite, mais que vous pourriez apprécier tout à l'heure. Elle renferme notamment deux Murillos dont l'un est en réparation pour quelques avaries à la toile.

Désirant acquérir un Titien qui ne manque, je suis décidé à me défaire du Murillo resté dans ma galerie. Nous pourrions nous arranger, car je ferai volontiers un grand sacrifice pour qu'une telle œuvre tombe dans les mains d'un homme de goût plutôt que dans celles d'un marchand de tableaux ou d'un commissaire-priseur.

Séduit par ces paroles, l'Espagnol suivit dans le quartier des Champs-Élysées le complaisant personnage qui avait dit se nommer le comte de R... On s'arrêta devant un hôtel de belle apparence. Le prétendu comte de R... parla pendant quelques instants au concierge, puis revint vers son compagnon qu'il fit monter au premier étage. Le concierge avait agité une cloche, et deux domestiques précéderent les arrivants dans une fort belle galerie de tableaux.

Après avoir examiné les ouvrages distingués réunis dans cette collection, l'Espagnol s'arrêta longtemps devant le Murillo annoncé. Il reconnut une des bonnes pages du maître et s'empressa de s'enquérir du prix, qui, après un léger débat, fut fixé à la satisfaction de l'amateur étranger.

— Vous pourriez faire enlever votre acquisition quand vous voudrez, lui dit le comte de R... comme je suis forcé de partir aujourd'hui même, pour un voyage de quelques jours, je vais vous signer un bon, moyennant lequel le tableau vous sera livré contre paiement; je vous prie seulement de me donner, sous forme d'arrhes, un petit à compte que je mentionnerai sur le billet.

En même temps il se dirigea vers une petite table, et demanda aux domestiques, restés respectueusement à l'extrémité de la salle ce qu'il fallait pour écrire, puis il remit à l'Espagnol, en échange d'un billet de banque, un billet signé et paraphé.

Le lendemain, l'étranger revenait avec un commissionnaire pour prendre livraison du tableau. Une explication eut lieu, et il apprit qu'il avait été victime d'une escroquerie. La galerie appartenait, en effet, au duc de F..., en ce moment aux eaux. Empressé de faire admirer à ses compatriotes sa remarquable collection, il avait recommandé que, pendant son absence, on agit de même, et un aventurier habile avait profité de cette circonstance pour combiner une machination d'un nouveau genre.

— Le Richmond-Despath nous fait connaître la valeur des esclaves sur les marchés américains :

Un homme de 20 à 25 ans vaut de 1,400 à 1,500 dollars; une très belle fille de 18 à 20 ans vaut de 12 à 1,300 dollars; une jeune fille

de 13 à 17 ans vaut de 11 à 1,200 dollars; une jeune fille de 12 à 15 ans vaut de 1,000 à 1,100 dollars. Un garçon de 17 à 20 ans vaut de 13 à 1,400 dollars; il vaut, de 15 à 17 ans, de 1,150 à 1,350 dollars, et, de 12 à 15 ans, de 1,100 à 1,200 dollars.

— On a exhibé au Lloyd de Londres un nouveau système de signaux télégraphiques pour le service de la marine de l'Océan.

Un steamer quittant New-York un mercredi arrive devant le port de Cape-Race le dimanche suivant, et reçoit de ce phare le sommaire télégraphique des nouvelles de New-York. Il se rend ensuite au Cap-Claire, est en vue de son phare au bout de cinq jours, c'est-à-dire le vendredi suivant, et communique là les nouvelles reçues à Cape-Race, lesquelles sont ensuite transmises à Liverpool et à toute l'Europe.

L'appareil au moyen duquel ces communications peuvent être faites est d'une simplicité remarquable. Ce sont cinq lumières disposées en forme de croix réfléchies par des lentilles puissantes qui les rendent visibles à une distance de 5 à 10 milles. Les diverses combinaisons que l'on forme au moyen de ces feux forment la dépêche, dont la clef peut être obtenue par un enfant en une demi-heure d'étude seulement. Cette télégraphie lumineuse ne peut fonctionner que la nuit. Ces signaux peuvent servir entre la terre et un navire, et être employé par les navires pour communiquer entre eux.

CHEMIN DE FER DU NORD.

VOYAGE A LA MER.

DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 1859

Train de plaisir de Lille, Roubaix, Tourcoing à

OSTENDE.

PRIX DES PLACES, (aller et retour compris).

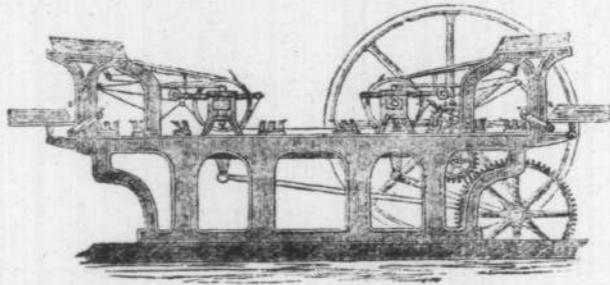
2^e classe, 7 fr. 10 c.3^e classe, 4 fr. 65 c.

Aller.

Départ de Lille	5 h. 45
— Roubaix	6 04
— Tourcoing	6 07
Arrivée à Ostende	10 30

Retour.

Départ d'Ostende	6 h. 30
Arrivée à Tourcoing	9 50
— Roubaix	10 00
— Lille	10 17

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES
exécutées à la presse mécanique.

J. REBOUX

IMPRIMEUR & LITHOGRAPHE

20, RUE NEUVE

ROUBAIX

Quant aux villes, je ne doute pas qu'il serait facile d'obtenir un tarif avantageux, applicable aux Sociétés de secours mutuels. — Une institution aussi utile, que doit aider à moraliser le peuple, dont les économies s'accumulent péniblement et à la tête de laquelle se trouvent beaucoup d'hommes de bien, ne peut manquer d'être protégée par le clergé; et j'ai la conviction qu'il suffirait de s'adresser au dévouement du prêtre, à son cœur généreux pour être entendu.

Frais de gestion — Salaire d'agents.

Les frais de gestion s'élèvent en moyenne à 1 fr. par tête.

Dans notre Société nous ne dépensons pas un sou.

C'est donc encore pour nous une économie de 350 fr. par an, chiffre de nos ouvriers.

Nous ne pouvons nous expliquer la nature de cette dépense dans les autres Sociétés, les statistiques ne donnant aucun détail.

Les dépenses des registres et papiers, qui n'ont du reste quelque importance qu'au début de la Société, sont généralement payées par la commune.

Partout on doit trouver, même dans les plus petits villages et à plus forte raison dans les villes, des hommes disposés à remplir gratuitement les fonctions de secrétaire et de trésorier.

Il ne reste guère que la recette des cotisations des membres participants qui puissent donner lieu à des dépenses.

On verra tout à l'heure la combinaison que nous avons adoptée pour éviter ces dépenses.

Disons d'abord que notre Société se trouve divisée en 10 sections ayant chacune un chef —

Ces sections étant peu étendues, les hommes qui les composent sont toujours dans le voisinage de leur chef qui peut ainsi les voir tous en très peu de temps.

Au début de notre société les chefs de section allaient gratuitement tous les dimanches à domicile faire la recette et venaient la verser tous les mois chez le trésorier; mais ils ne tardèrent pas à demander une indemnité.

On essaya alors de faire faire les recettes par les ouvriers eux-mêmes, sous la direction du chef de section, le tour des ouvriers changeant tous les mois; de sorte, par exemple, que dans une section de 24 hommes le tour de chacun ne devait arriver que tous les deux ans. — Ce moyen doit réussir dans des Sociétés peu nombreuses, où les ouvriers se connaissent.

Mais ici, dans notre commune industrielle où nous avons beaucoup d'ouvriers étrangers ne sachant pas lire, ne connaissant pas le français, ce mode de recette était impossible et allait nous créer des embarras inextricables.

C'est alors que le sieur Destombes, l'un de nos chefs de section, nous donna une idée fort simple et bien ingénieuse. — Les hommes de sa section ne voulant pas se charger de la recette à tour de rôle, lui avaient proposé de les remplacer tous moyennant le paiement par chacun d'eux de 5 centimes par mois.

Immédiatement nous fîmes l'application de cette idée à toute la Société, et depuis deux ans nous n'en avons retiré que de bons résultats.

Chaque chef parcourt tous les dimanches la section qu'il entoure; le dernier dimanche du mois il reçoit 25 c. au lieu de 20 c. — Tous les mois les chefs se réunissent avec le bureau pour faire leurs versements aux mains du trésorier.

Ce mode de recette n'a pas seulement eu l'a-

vantage d'exonérer la société des frais de recettes, il a beaucoup excité le zèle des chefs de section qui ont fait une grande propagande et ont vu leur bénéfice s'accroître en raison du nombre de leurs hommes; c'est ainsi que l'un d'eux a réuni autour de lui 60 membres qui lui donnent annuellement ensemble 36 fr., soit 60 cent. pour chacun.

Je suis convaincu que cette idée si simple, qui peut être appliquée partout, a recruté pour la société plus de 100 membres, tout en nous évitant une dépense annuelle de plus de 200 francs.

L'examen que nous venons de faire sur chaque nature de dépenses a montré que, dans la mutualité, il n'est si petite économie qui produise des résultats presque incroyables, et que cette sévère économie est nécessaire, indispensable, si l'on veut atteindre le double but que les sociétés se proposent; c'est-à-dire venir en aide aux sociétaires que la maladie vient frapper, et assurer une pension, une vieillesse honorée à des ouvriers laborieux, économes, qui, par un travail opiniâtre et incessant, auront pourvu à tous leurs besoins et n'auront jamais été une charge pour le bureau de bienfaisance.

Fête anniversaire.

Il est utile, il est nécessaire de réunir notre grande famille au moins une fois tous les ans, et de lui procurer quelques plaisirs. — Après avoir assisté à un obit célébré pour les membres honoraires et participants décédés dans l'année, nos ouvriers prennent part à quelques jeux où les vainqueurs gagnent des prix offerts par quelques personnes généreuses.

Malgré tout le plaisir que nous éprouvons

dans cette réunion, nous nous priverions de cette fête si la caisse de la société devait en supporter les frais.

Nous nous sommes adressé au conseil municipal: nous lui avons exposé que non-seulement la société distribuait tous les ans à des ouvriers malades plus de 2,000 fr. de journées, sans compter les honoraires des médecins et les médicaments, mais qu'en outre elle donnerait une pension aux sociétaires devenus vieux et infirmes.

Il a été évident pour tout le monde que, sans notre société, le bureau de bienfaisance aurait du veiller en aide à la plupart de tous ces ouvriers malades, et déboursé une partie des 2,000 fr. que nous dépensons annuellement; que, ce bureau étant ainsi exonéré d'une partie de ses charges, la commune pouvait, sans l'appauvrir, diminuer de 500 francs l'allocation annuelle qu'elle lui faisait, et à l'unanimité le conseil municipal vote, chaque année, cette somme pour notre fête.

Ce vote n'augmente aucunement ni le budget de la commune, ni les impositions locales; il enlève 500 francs par an au bureau de bienfaisance, qui n'en a plus besoin parce que notre société diminue d'autant ses charges, et par compensation il nous donne cette somme. Par là aussi le conseil municipal veut récompenser nos efforts, non-seulement pour le bien que fait actuellement la société, mais encore pour celui qu'elle produira plus tard au profit des vieillards; car alors, par les pensions que nous leur paierons, nous viendrons doublement en aide au bureau de bienfaisance.

Nous remercions au conseil municipal nos sincères remerciements pour cette judicieuse décision.